



Succession d'une maison en indivision

Par **chant38**, le **03/10/2012** à **11:20**

Bonjour,

Nous sommes 2 propriétaires d'une maison en indivision (A et B)

Cette maison a été mise en vente en agence immobilière par 2 fois par A, sans associer B à sa démarche, donc B ne figure pas sur le mandat de vente

Quels sont les droits de B et ses recours (je suis B)

Cordialement
Chant 38

Par **amajuris**, le **03/10/2012** à **11:44**

bjr,

pour vendre un bien il faut en être propriétaire donc pour vendre ce bien en indivision il faut l'accord de tous les indivisaires.

donc A ne peut rien faire sans l'accord de B.

à la place de B je préviendrais l'agence de cette situation d'indivision.

cdt

Par **chant38**, le **03/10/2012** à **11:59**

Merci, le problème c'est déjà produit, j'ai contacté l'agence qui a immédiatement retiré le bien de la vente

Mon souhait est d'être associé à la mise en vente et noté sur le mandat de vente, A n'a pas tout les pouvoirs et ne peut décider seule du montant et du lieu de vente (je précise que le dialogue entre nous n'est pas possible)

Cordialement
chant38

Par **amajuris**, le **03/10/2012** à **12:52**

de toute façon A ne peut rien faire sans vous concernant la vente de cette maison, aucun notaire ne fera un acte de vente sans votre consentement.

si le dialogue n'est pas possible, faites lui un courrier par LRAR pour lui expliquer ce que dit le droit sur un bien en indivision.